



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 26 DU SAMEDI 15/02/2020

Réunion du 10 février 2020

- Responsable de la Commission des Arbitres : M. Tonio RODRIGUEZ : 06 80 40 26 80
- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

RAPPEL : PROCEDURE VOIE DE FAIT SUR ARBITRE

Devant les derniers évènements graves avec voie de fait (coup) sur arbitre, la CDA et l'UNAF tiennent à rappeler la marche à suivre OBLIGATOIREMENT dans une pareille situation.

En cas de COUP à arbitre :

- L'arbitre doit OBLIGATOIREMENT arrêter définitivement la rencontre.
- Il doit regagner son vestiaire sous la protection des délégués de clubs et des deux capitaines (si possible).
- Faire tout son possible pour terminer les formalités administratives d'après-match (clôturer la FMI).
- Il demande, si possible, à être accompagné à son véhicule par les dirigeants du club local.
- Il doit ensuite, en premier lieu et très rapidement à l'issue de son départ du stade, se rendre dans un service d'urgence afin de consulter un médecin pour faire constater et attester les traces de coup. Le médecin établira un certificat avec, à minima, une I.T.T.
- Il doit ensuite aller déposer une plainte (le lendemain ou surlendemain, dans un délai raisonnable) auprès du commissariat ou de la gendarmerie, en fournissant le certificat du médecin.
- Il doit prévenir très rapidement son désignateur, un membre de la CDA ou de la SCJA, ainsi qu'une personne de l'UNAF, et expliquer les évènements en étant le plus précis possible. Un coup est un coup et pas un « chahutage » ou autre... !

NOTA : l'arbitre doit avoir l'ensemble des coordonnées téléphoniques de ces personnes avec lui, au match.

- Il doit établir un rapport circonstancié détaillé sur le déroulement des faits et l'envoyer à la Commission de Discipline, dans les 48h qui suivent la rencontre

Dans cette situation, la CDA, Aldric, son CTDA, et l'UNAF se tiennent à la disposition de l'arbitre pour le soutenir, le réconforter, l'aider (si besoin) à l'établissement du rapport et dans l'accomplissement des différentes démarches... L'arbitre n'est pas seul, il doit le savoir.

Espérant que cette mauvaise série soit terminée et comptant sur les commissions adéquates afin de prendre toutes les mesures disciplinaires liées à de tels évènements.

Soyez rassurés que nous, CDA et UNAF, mettrons tout en œuvre pour la défense des arbitres devant des actes inqualifiables.

Nous vous souhaitons une bonne deuxième moitié de saison.

INDISPONIBILITES

M. Arnaud MAUSSIÉ : du 27 au 29 mars.

M. Alexis BERTHUCAT : les 15 et 16 mars.

AVIS AUX ARBITRES

M. El Amyne ABDALLAH est prié de fournir à la Commission des Arbitres, les documents suivants : le droit à l'image ainsi que la charte dûment signée.

L'absence de ces documents entraînera des non-désignations

ATTENTION

Des tablettes ont été volées dans les vestiaires arbitres.

Messieurs les arbitres, lors d'une rencontre contrôlez que votre vestiaire soit bien fermé à clef pendant la rencontre. En cas de problème, merci d'envoyer un rapport à la CA.

RAPPEL AUX ARBITRES



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Si vous rencontrez des problèmes sur les tablettes, quels qu'ils soient, vous êtes priés de faire une feuille de match papier et d'en informer le District de la Loire (pour les championnats Loire) ou la Délégation du Roannais (pour les championnats Roannais).

INFO AUX ARBITRES

- En cas d'inversion d'une rencontre de coupe, le club recevant la rencontre devra régler les indemnités d'arbitrage.
- Rappel carton blanc : Messieurs les arbitres, le code du carton blanc est 110 et rien d'autre. On ne met pas un carton blanc quand on a mis un carton jaune en premier : beaucoup d'arbitres font encore des erreurs.
- Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot loisirs, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.
- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).
- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette.
- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.
- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants ! Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).
- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.